



AVIS DE COURSE SELECTIVE DERIVEURS DE BASSIN SUD

Dates complètes : 18 mai 2025

Lieu : Lac de Hourtin

Autorité Organisatrice (OA) : Club Voile HOURTIN MEDOC

Grade 5B

Série : Dériveurs

Préambule

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du Jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

Avertissement et sensibilisation aux plantes aquatiques des plans d'eau intérieurs

De plus en plus des plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et la santé, n'y participez pas !

1 . Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où les plantes aquatiques et les organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...)

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de cité.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques.

2 . Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur à haute pression.

3 . Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1. REGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives, compétitives et charte de la FFVoile.

:

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles sur le site du CVHM à l'adresse suivante : <https://club-voile-houtin.fr/infos-regatedebassinsud1-2025> au plus tard le 16 mai à 20heures.

3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne sera consultable à l'adresse <https://club-voile-houtin.fr/infos-regatedebassinsud1-2025/>
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux en intersérie Dériveur.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une licence Club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant ».
 - Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
 - ° d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - ° d'une licence mention « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité membre de World Sailing.
 - un justificatif 'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros.
 - pour les mineurs, l'attestation u renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
 - 4.2.2 Pour le bateau :
 - le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
 - 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en réglant les droits requis à <https://club-voile-houtin.fr/infos-regatedebassinsud1-2025/> jusqu'au 10 mai à 23h59.= Clôture des inscriptions en ligne.
 - 4.4 Néant.
 - 4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences 'inscription et payer tous les droits.

Les inscriptions tardives seront acceptées selon un malus de 5€ (voir tableau ci-dessous)

5. DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

SOLITAIRE jusqu'au 10 mai 2025 inclus : 15€	DOUBLE jusqu'au 10 mai inclus : 30 €
SOLITAIRE à partir du 11 mai : 20€	DOUBLE à partir du 11 mai : 40€

5.2 Sans objet

8. PROGRAMME

8.1 Programme à terre : Confirmation d'inscription :

Date	De	A
18 mai 2025	9h	11h

8.3 Jour de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
18 mai 2025	12 heures	Toutes

8.6 **Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h**

9. CONTROLE DE L'EQUIPEMENT

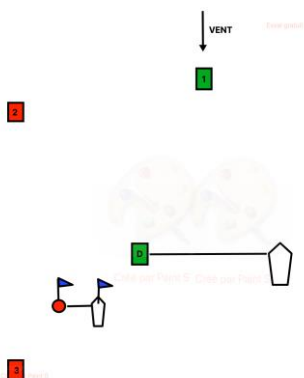
- 9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.
 9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
 9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

11. LIEU

- 11.1 L'annexe A fourni le plan du lieu e la compétition.
 11.2 L'annexe B indique l'emplacement des sones de course.

12. LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant :



12. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14. CLASSEMENT

14.2 1 course devra être validée pour valider la compétition.

- 14.3 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
 (b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

15. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50) portés en permanence par toutes les personnes à bord.
- Une VHF
- Un couteau.
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée.
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de log.
- Un dispositif de coupe-circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le

moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celle concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

16. BATEAUX LOUES OU PRETES :

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

18. PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FEDERATION FRANCAISE DE VOILE et les sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 **Utilisation des données personnelles des participants** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités Départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19. ETABLISSEMENT DES RISQUES :

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20. PRIX :

Des prix seront distribués en fonction des flottes présentes.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter
[Evelyne BRU au 06 87 12 12 83](mailto:Evelyne.BRU@navigo-nouvelle-aquitaine.fr)

ZONES DE COURSE

